

0130053M
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN
74 RUE VERDILLON
13395 MARSEILLE CEDEX 10
Tel : 0491742930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 72
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/02/2023
Réuni le : 28/02/2023
Sous la présidence de : Laurent Lucchini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DERATISATION DESINSECTISATION CUISINE. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation du contrat entre la société ATE-FRANCE et le Lycée Jean PERRIN en ce qui concerne la dératisation et désinsectisation des locaux de la cuisine et ce dans la démarche H.A.C.C.P..pour un montant total de 984.00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lucchini
Prénom : Laurent
Signé le : 01/03/2023 10:54:29

BIEN_20222023_72_0130053M_230306120425

0130178Y

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
RECTORAT ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
PLACE LUCIEN PAYE
13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés DERATISATION DESINSE

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN-0130053M

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 72

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :



ATE-FRANCE



Agréé CERTIBIOCIDES
Traitements raisonnés

Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

PROPOSITION N° 2023-0028-MB

DERATISATION DESINSECTISATION

ENTRE :

La société Action Traitement Environnement agréer par le Ministère de l'Agriculture, conformément à la loi n° 92-553 du 17 Juin 1992 , dont le siège social est 1 avenue de l'homme à la fenêtre – ZI La Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues, représentée par Monsieur Marc-Alexandre BESNIER, Directeur,
Désignée ci –après par le fournisseur

D'une part,

ET :

Lycée Jean PERRIN
74 RUE VERDILLON
13010 MARSEILLE

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35
E-mail:direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Élimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

1. DEFINITIONS

Les définitions ci après sont appliquées :

Contrat : désigne le présent contrat

Nuisibles : désigne les rongeurs et insectes ravageurs suivants:

Rongeurs : rats bruns, rats noirs, souris, mulots

Insectes : blattes orientales, blattes germaniques, blattes américaines, blattes à bandes rayées.

Prévention : désigne toutes les recommandations destinées à limiter les possibilités de pénétration et de développement des nuisibles à l'intérieur des locaux.

Détection : désigne la mise en évidence rapide de toute infestation de nuisibles.

Action : curative : désigne tous les traitements à mettre en œuvre pour maîtriser une infestation de nuisibles dans les locaux de manière à la maintenir en dessous d'un seuil de risque compatible avec la nature des activités du client.

Pour y répondre Action Traitement Environnement met en place :

✓ UN CLASSEUR DEMARCHE H.A.C.C.P contenant les documents suivants :

- a) Plans des locaux indiquant l'emplacement des appâts, destructeurs électriques d'insectes volants, et autres pièges ou détecteurs.
- b) Rapports d'interventions référencés par ordre chronologique avec observations, actions menées et mesures préconisées.
- c) Les fiches techniques des produits utilisés.
- d) Une feuille de correspondance client
- e) Une liste du personnel d'Action Traitement Environnement (noms, fonctions, coordonnées)

2 / Une fréquence d'intervention de routine adaptée à chaque situation soit tous les **3 mois**

3 / Des interventions d'urgence en cas d'incident, suivis de contrôles à 5 jours.

4 / La signalisation des postes d'appâtage sur le terrain

5 / Des appâts non dispersibles et résistants à l'humidité

6 / Possibilité de mise en place de destructeurs d'insectes volants.

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027
1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35
E-mail:direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

Ce classeur sera obligatoire pour la traçabilité des services vétérinaires.

Il pourra être consulté à tout moment

Avant notre première intervention sur le site du «LYCEE JEAN PERRIN », notre technicien remettra au Responsable en main propre UN CLASSEUR HACCP

De plus, nous avons créé une plateforme web par utilisateur et par site, afin de pouvoir télécharger en temps réel les rapports d'interventions, les factures, plans et documents administratifs.

A la mise en place de notre contrat les codes et accès vous seront communiqués.

Mise en ligne de votre espace client personnalisé : <https://espace-client-a-t-e-france.fr/>



2. OBJECTIF DU CONTRAT ET DESIGNATIONS DES LOCAUX

L'objectif du contrat est de mettre en œuvre les mesures de prévention et d'élimination des nuisibles, dans les locaux concernés par le contrat.

Les locaux concernés sont l'ensemble dans les points stratégiques colonisé par les blattes et les rongeurs comme :

- La cuisine, self, vestiaires et annexes
- Les parties extérieures, poubelles et abords
- La salle de restauration

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues

Tel : 04.91.17.20.35

E-mail: direction@at-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

- réserves alimentaires, locaux de stockage
- Le vide sanitaire, les placards techniques.

3. NUISIBLES COMBATTUS

1) Les rongeurs :

Rats bruns	(Rattus norvegicus)
Rats noirs	(Rattus rattus)
Souris	(Mus musculus)
Mulots	(Apodemus sylvaticus)

2) Les blattes

Blattes germaniques (Blattella germanica)
Blattes orientales (Blattella orientalis)
Blattes américaines (Periplaneta americana)
Blattes rayées (Supella longipalpa)

Sur demande ponctuelles

les fourmis, les moustiques et les chenilles processionnaires.

4. GARANTIES

Sur simple appel du client, nous nous engageons à ré-intervenir dans les locaux désignés par vos soins, dans un délai de **24 heures** et ce, sans facturation supplémentaire. Afin de valider votre réclamation, vous avez trois possibilités :

L'appel simple au numéro de notre agence **(04.91.17.20.35)**
L'envoi d'un fax **(04.91.17.20.36)**
L'envoi par e mail **(technique@a-t-e-france.fr)**

Suite à votre réclamation, nous ne manquerons pas de vous confirmer votre demande.

5. FREQUENCES ET NOMBRES DE PASSAGES

Notre service technique effectuera **4 passages par an**, à intervalles de 3 mois pour l'ensemble de l'établissement ;



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

Campagne de dératisation :

4 passages annuels

Visite de notre technicien tous **les 3 mois.**

Campagne de désinsectisation : (blattes)

4 passages annuels

Visite de notre technicien tous **les 3 mois.**

6. TRAITEMENT PREVENTIF DE DERATISATION

6.1. PROCEDE D'APPLICATION

6.1.1. Moyens appliqués :

Une inspection minutieuse permettra d'élaborer un plan d'action qui sera différent selon les lieux et adapté aux parties privatives, aux lieux accessibles au public et aux abords immédiats.

Le technicien examinera les traces de passage, le nombre, la forme et la taille des crottes, la nature et l'étendu des dégâts occasionnés.

Il en déduira la nature des rongeurs incriminés, leur nombre et la source d'infestation

La source d'infestation est d'autant plus importante à repérer que les rongeurs ne nichent pas obligatoirement sur les lieux où sont constatés les dégâts.

A l'intérieur des locaux, les appâts seront mis à l'intérieur des postes d'appatages, qui les protège de la poussière et de l'humidité.

Un repérage des endroits infestés sera effectué par notre technicien ; cette inspection permettra :

- Meilleur ciblage du traitement ;
- Connaissances des endroits infestés par les rongeurs ;
- Meilleurs résultats ;
- Meilleure gestion des appâts ;
- Minimiser les risques d'accidents et de dispersion des produits.

LA DERATISATION, NOS POSTES D'APPATAGES

Les rongeurs s'alimentent plus facilement en milieu fermé ou protégé.

La boîte d'appâtage est une réponse efficace à la compétition alimentaire due à l'environnement.

La mise en boîte d'appâtage permet de les conserver en bon état pendant longtemps le raticide, préservant ainsi toutes leurs efficacités.



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

Les boites d'appâtages sont LA SOLUTION pour garantir la SECURITE du lieu traité et l'efficacité du traitement... Résistantes et imputrescibles !

Pour éviter que les rongeurs ne pénètrent dans l'établissement notre technicien placera au niveau du pourtour du bâtiment des postes d'appâtages environ tous les 10 mètres, ce qui permettra de faire une barrière physique.

Afin de localiser les postes d'appâtages, notre technicien pourra avec votre accord, mettre en place des étiquettes sur lequel figure : celles-ci annuleront et remplaceront les précédentes (un décollage minutieux et propre sera effectué sur chaque ancienne étiquette afin de faire la mise à jour complète en temps réel de notre travail)

- Les coordonnées de notre société
- Les dates d'intervention
- Le N° du poste d'appatage
- Le type de traitement (dératisation ou désinsectisation)
- Le numéro du centre Antipoison : **04 91 75 25 25**

ETIQUETTE ACTION TRAITEMENT ENVIRONNEMENT :



Un repérage des endroits infestés sera effectué par notre technicien ; cette inspection permettra :

- Meilleur ciblage du traitement ;
- Connaissances des endroits infestés par les rongeurs ;
- Meilleurs résultats ;
- Meilleure gestion des appâts ;
- Minimiser les risques d'accidents et de dispersion des produits

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027
1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35
E-mail:direction@a-t-e-france.fr

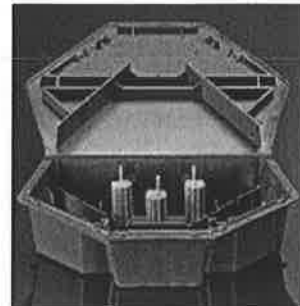


ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
 Eloignement des pigeons –
 Entretien des gaines VMC
 Traitement bois et charpentes
 Elimination des termites
 Prestation conforme aux normes Certibiocides

➤ Poste d'appâtage Protecta LP en PVC



Les tiges de fixation en inox

- Hautement sécurisé
- Fermant à clef, pour les extérieurs.
- Pvc rigide peuvent accueillir 8 blocs en toute sécurité Le technicien est la seule personne à avoir les clés pour l'ouverture



Agence d'Aix-en-Provence
 SAS au capital de 15 000 €
 Siret: 84196776300027
 1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
 Tel : 04.91.17.20.35
 E-mail:direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Agréé CERTIBIOCIDES
Traitements raisonnés

Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

Tampographie de nos postes d'appatages par marque :

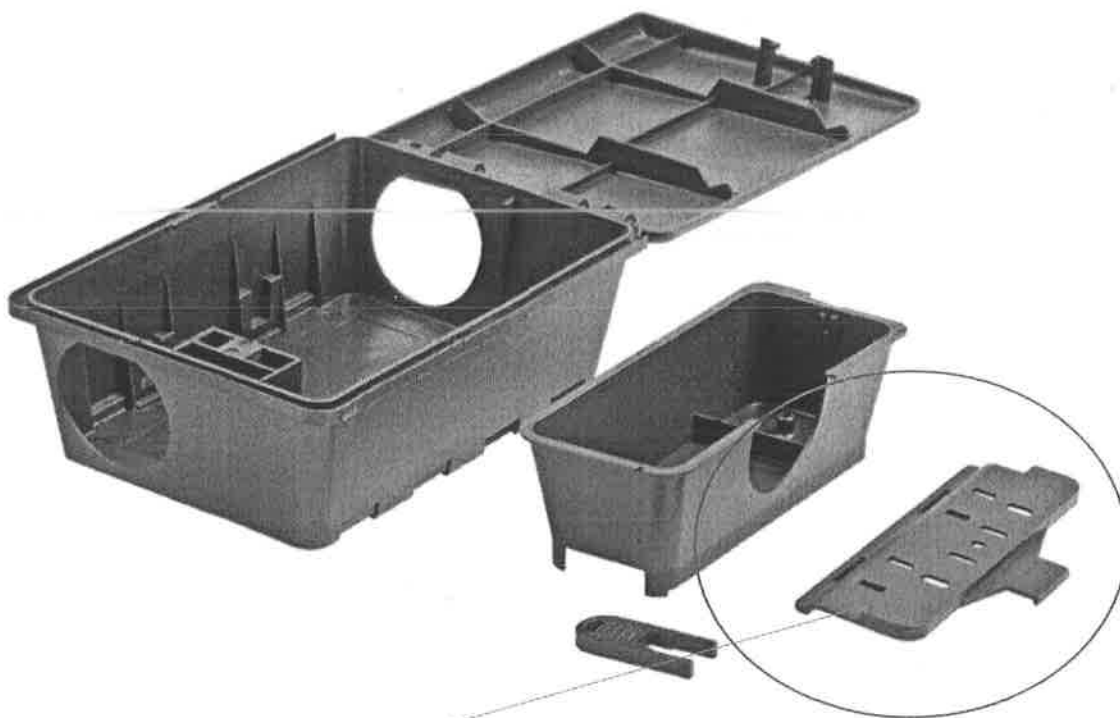
Au recto

A l'intérieur, une fiche plastifiée permet de contrôler :

- nos dates d'intervention
- le nom du technicien applicateur

Au verso figure les points suivants :

- choix et traçabilité du raticide (éléments extrêmes important)
- un large choix de matière active, permet de sélectionner la bonne molécule ou sans matière active



Fixation pour ancrage

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35
E-mail: direction@a-t-e-france.fr



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

Micro



Sidekick



Twin



Les rongeurs s'alimentent plus facilement en milieu fermé ou protégé.
La boîte d'appâtage est une réponse efficace à la compétition alimentaire due à l'environnement.

La mise en boîte d'appâtage permet de les conserver en bon état pendant longtemps le raticide, préservant ainsi toutes leurs efficacités.

Les boîtes d'appâtages sont LA SOLUTION pour garantir la SECURITE du lieu traité et l'efficacité du traitement... Résistantes et imputrescibles !

Le technicien est la seule personne à avoir les clés pour l'ouverture des postes en PVC.
Les postes pourront être collés en double face, pour éviter les déplacements. (Une demande d'autorisation au service sécurité et H.A.C.C.P au préalable).

Les postes d'appatages avec fixation

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027
1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35
E-mail:direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Agréé CERTIBIOCIDES
traitements raisonnés

Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

CABLE DE FIXATION UNIVERSEL

FICHE TECHNIQUE



DESCRIPTIF PRODUIT

Câble souple prêt à l'emploi en inox gainé destiné à la fixation de tous types de postes d'appâtages.
Facile d'employer et très pratique.

Présentation : Câble souple 0,7 mm avec Pad adhésif

Matériau : Inoxydable

Réf. RA415 : Sachet de 10 câbles
folié cartonné (56x29 cm/feuille)

INFORMATIONS COMMERCIALES

Câble souple prêt à l'emploi en inox gainé destiné à la fixation de tous types de postes d'appâtages.

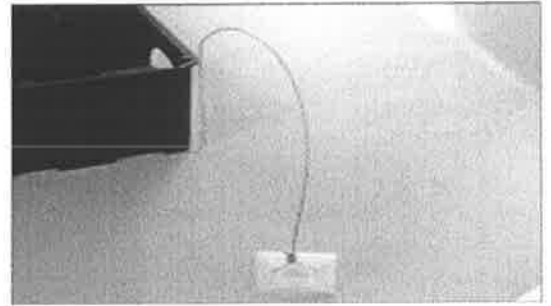
Une boucle à une extrémité et un double face très solide sur l'autre extrémité permettent une fixation facile, rapide, et facilitée sur les sites confrontés aux exigences réglementaires (fixation des postes d'appâtage rouges et...).

Le «Pad» double-face tient très fermement sur tous types de supports : mureaux, vitriers, briques, peintures, badigeons... De plus sa longueur de 60 cm permet de fixer le poste tout en le laissant amovible pour le nettoyage.

MÉTHODE D'UTILISATION

Faire une boucle en passant le câble à l'intérieur du poste, puis fixer le pad adhésif sur le support.

NE PAS En cas de support à faible épaisseur (carton, papier, etc.), vous pouvez inverser la méthode en fixant d'abord le support au pad adhésif sur le poste.



En cas de destruction ou de perte des postes d'appâtages, le remplacement ne sera en aucun cas facturé.

Sur chaque site un plan de localisation des postes d'appâtages sera établis par nos services

Poste d'appâtage sécurisé à fixation à encrage

POSTE D'APPATAGE



Les postes d'appâtages seront localisés sur le plan de masse, le technicien est la seule personne à avoir les clés pour l'ouverture des postes en Pvc.

Les postes pourront être collés en double face, pour éviter les déplacements. (Une demande d'autorisation au service maintenance.

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues

Tel : 04.91.17.20.35

E-mail: direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides



Plan d'appatages Sanitation
1^{ER} ETAGE



Légende

- Postes appatages sol
Souris rats
DETEX BLOC (sans matière active)
- Postes appatages plafond
Souris rats
DETEX BLOC (sans matière active)
- Pièges
Centre les Blattes
- Appareil DEIV

Mise sur plan d'évaluation, notre société se donne le droit de procéder à toutes modifications avec l'autorisation des agents de l'EFES

Version d'évaluation 2019
Réalisé par Marc-Alexandre BESNIER
Le 07/11/2019

Notre Technicien sélectionnera ses appâts selon :

- L'identification (traces, dégâts, présences) ;
- La nature de l'espèce à combattre ;
- Le degré d'infestation ;
- Le milieu d'habitation.

Produits utilisés

LISTE DES PRODUITS

Non toxique, sans matière active

Programme DRIMED

UTILISES LORS DE LA CAMPAGNE DE DERATISATION

DETEX BLOC 28 grammes	0% de principe actif, 0%de matière active. Produit en bloc extrudé composé de céréales, de graisses, de paraffine alimentaire. Très appétant, résistant à l'humidité. Utilisation sécurisée avec les postes PROTECTA. Les rongeurs s'en délectent.
Locaux – denrées alimentaires	FICHE DESCRIPTIVE DE SECURITE ANNEXE 2.4.1
HARMONIX	0% de principe actif, 0%de matière active.

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35

E-mail:direction@ate-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

Locaux – denrées alimentaires	Produit en bloc extrudé composé de céréales, de graisses, de paraffine alimentaire. Très appétant, résistant à l'humidité. Utilisation sécurisée avec les postes PROTECTA. Les rongeurs s'en délectent. FICHE DESCRIPTIVE DE SECURITE ANNEXE 2.4.2
-------------------------------	---

LISTE DES PRODUITS avec matière active Programme DRIMED UTILISES LORS DE LA CAMPAGNE DE DERATISATION	
NOTRAC BLOC 28 grammes <hr/> Locaux – denrées alimentaires	0,005 % bromadiolone Produit en bloc extrudé composé de céréales, de graisses, de paraffine alimentaire. A utiliser dans et autour des bâtiments, et dans égouts. Très appétant, résistant à l'humidité. Utilisation sécurisée avec les postes PROTECTA. Les rongeurs s'en délectent. FICHE DESCRIPTIVE DE SECURITE ANNEXE 2.4.3
RODILON PATE <hr/> Locaux – denrées alimentaires	0,0025 % diféthialone Sachets biodégradables de 10 g. Irrésistible sur souris. A utiliser dans tous les milieux, notamment en cas de concurrence alimentaire, de préférence dans des postes sécurisés. Résiste bien même en conditions humides. FICHE DESCRIPTIVE DE SECURITE ANNEXE 2.4.4
RACUMIN PATE <hr/> Locaux – denrées alimentaires	0,0375 % coumatétralyl Pâte à base de céréales, de sucre et d'huiles végétales. A utiliser en extérieur près des bâtiments, berges, égouts, dans tous les milieux, notamment en cas de concurrence alimentaire, de préférence dans des postes sécurisés. Résiste bien à l'humidité. FICHE DESCRIPTIVE DE SECURITE ANNEXE 2.4.5
VEBITOX <hr/> Locaux – denrées alimentaires	0,005 % Difénacoum VEBITOX DIFE PASTA est un appât prêt rodenticide à l'emploi sous forme de pâte fraîche alliant l'appétence de nombreux aliments. VEBITOX DIFE PASTA s'utilise pour l'appâtage dans les bâtiments et leurs abords immédiats. Le support avec une quantité importante d'huile végétale autorise son emploi dans des situations relativement humides (usines, caves, etc.) Utilisations : <ul style="list-style-type: none"> • Habitations, collectivités • Industrie alimentaire

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35
E-mail: direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Milieu humide• Métiers de bouche <p>FICHE DESCRIPTIVE DE SECURITE ANNEXE 2.4.6</p> |
|--|---|

7. TRAITEMENT DE DESINSECTISATION (blattes) :

Le rôle du technicien est de mener les opérations qui consistent à maintenir le nombre d'individus d'une population animale, dans les limites choisies par le client de ses impératifs.

Une inspection minutieuse permettra d'élaborer un plan d'action qui sera différent selon les lieux et adapté aux lieux accessibles au public et aux abords immédiats.

Lors de son inspection, le technicien :

- Recherche et recense tous les nuisibles et tout ce qui peut les favoriser
- Traces (cadavres...)
- Facteurs favorables (chaleur, humidité, moisissure, poussière...)

Après la phase diagnostic, nos techniciens procéderont au traitement avec les insecticides appropriés.

En fonction de la localisation, du degré d'infestation, du type de blattes, le technicien réalisera son traitement soit avec du gel, soit par pulvérisation.

Le rôle du technicien est de savoir adapter le type de traitement (gel, pulvérisation, fumigation, pièges), en fonction du nuisible, des locaux.

LE GEL :

- Très bonne persistance d'action (durée dans le temps)
- Application facile
- Sans d'odeur

Le gel reste le procédé le plus attractif et le plus sécurisé.

Le technicien lors de son intervention, l'applique dans des endroits non visibles, pour :

- que le public n'est pas d'accès aux gouttes de gel
- que la poussière ne se dépose pas sur le produit lui faisant perdre son efficacité

Le gel sera déposé dans les endroits où les insectes colonisent.

En fonction du nuisible à traiter, notre technicien utilisera par exemple du GOLIATH GEL pour la lutte contre les blattes.

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35
E-mail:direction@a-t-e-france.fr

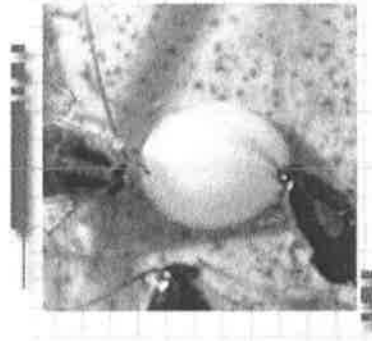


ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

**EXEMPLE DE L'APPETENCE DU GEL, LORS DU TRAITEMENT DE DESINSECTISATION,
CONTRE LES BLATTES**

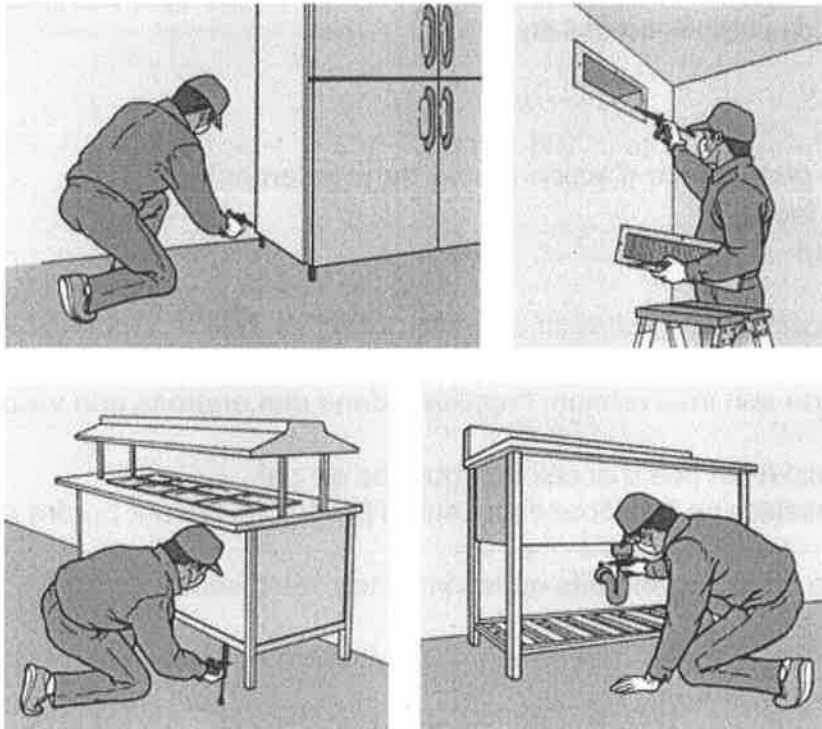


Pré requis :

Pendant toute la durée de nos interventions, ne pas utiliser d'aérosol en complément de nos traitements.

L'insecticide sous forme d'aérosol, aura un effet neutralisant sur notre gel.

**EXEMPLE DES ENDROITS STRATEGIQUES, OÙ NOUS APPLIQUONS LE GEL, LORS DU TRAITEMENT DE
DESINSECTISATION, CONTRE LES BLATTES :**



Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues

Tel : 04.91.17.20.35

E-mail: direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

LA PULVERISATION :

La pulvérisation de surface avec un insecticide de contact permet de créer une barrière chimique.

Le traitement de surface provoque selon les spécialités utilisées :

- une destruction immédiate des insectes.
- une destruction différée par le transport de l'insecticide au sein du nid.

Dans les deux méthodes, le traitement doit être fait sur les lieux de cheminement des insectes.

LE PULVERISATEUR :

Contrôle TÜV et CE

Pression de travail 6 bars

Réceptacle en acier inoxydable

Modèle muni d'un raccord pour mise en pression par air comprimé, d'un manomètre et d'une valve de surpression.

Pour les modèles, ceux munis d'une pompe incluse, possèdent une ouverture pour le remplissage rapide.

Joints viton, résistants aux solvants

Pompe en laiton.

Révolver professionnel et lance de 50 cm en laiton

Buse standard réglable en laiton.

Buse à jet plat et autres buses disponibles

Nombreux autres accessoires tels que rallonges, rallonges télescopiques, lances d'injection, anneaux de protection, ...

Option : régulateur de pression sur la lance pour une pression de travail constante lors d'un travail précis et une application homogène.



LE PIEGE OU DETECTEURS A BLATTES (AVEC NUMEROTATION SUR PLAN) :

Les pièges à blattes fonctionnent selon le principe « attiré et piégé ».

Les insectes sont attirés par une tablette contenant un appât naturel (phéromones) qui est placé dans le piège. Les pièges ont une apparence d'abri sûr. Une fois dans le piège, les blattes sont capturées grâce à la colle présente sur la face intérieure.

Parce que les blattes sont très difficiles à capturer, il n'est pas facile de connaître l'étendue et la juste localisation de l'infestation.

Agence d'Aix-en-Provence

SAS au capital de 15 000 €

Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues

Tel : 04.91.17.20.35

E-mail:direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides



LES PIEGES ET DETECTEURS A BLATTES SONT ECONOMIQUES ET PERMETTENT :

- de piéger les blattes grâce à un appât naturel.
- de détecter rapidement la présence de blattes.
- de déterminer efficacement la localisation de l'infestation.
- de connaître l'étendue de l'infestation.
- de prendre rapidement les mesures adéquates.
- de minimiser les traitements insecticides.

ON PEUT L'UTILISER DE 3 FAÇONS :

- 1) pour déterminer la présence de blattes.
- 2) pour prévenir un accroissement de la population de blattes.
- 3) pour piéger les blattes qui ont survécu à un traitement insecticide.



Pré requis :

Le piège à blattes ne doit pas être déplacé

L'endroit où il a été mis en place est stratégique, il est un baromètre pour notre technicien en termes de degré d'infestation.

Le détecteur a un rôle de monitoring, permettant de quantifier l'importance et l'ancienneté de l'infestation

Il permet également de déterminer l'endroit de nidification des blattes, c'est pour cette raison qu'il ne doit pas être jeté dès qu'une blatte est collée dessus.

LE POSTE D'APPATAGE POUR INSECTES :

Discret, ce poste d'appâtage pour insectes peut être sécurisé par un adhésif sur une surface plate ou par des vis.

Le technicien placera à l'intérieur du poste d'appatage pour insectes, l'insecticide sous forme de gel.

Ce poste permet de garder le gel :

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35
E-mail:direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Élimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

- à l'abri de la poussière
- à l'abri de l'eau (dans les cuisines)

Ce qui nous permet de prolonger la rémanence du produit placé à l'intérieur.

Notre technicien déposera le gel dans le réceptacle du poste d'appâtage pour insectes



Une fois le gel mis en place, le poste sera fermé par notre technicien, ce qui permettra au gel de garder une plus longue rémanence.

Possibilité de fixer les boîtes d'appâtage à l'aide d'une vis ou d'un ruban adhésif double face.

Dimensions :

Diamètre : 68 mm,

Hauteur : 22 mm.

1.1.1. Mise en œuvre des interventions dans les cuisines, zone de préparation alimentaire

Pour les interventions en cuisines, en application de l'article 9 de l'arrêté ministériel du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements (cuisines), nous fournirons au gestionnaire du site, un plan de maîtrise sanitaire, avec la date, le type, et l'implantation des produits utilisés (formalisés sur un plan de la cuisine). Ce document sera inclus dans le classeur HACCP de la cuisine concernée.

Agence d'Aix-en-Provence

SAS au capital de 15 000 €

Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues

Tel : 04.91.17.20.35

E-mail:direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

H.A.C.C.P : Hazard Analysis Critical Control Point

Procédure H.A.C.C.P

ARRETE DU 29 SEPTEMBRE 1997

FIXANT LES CONDITIONS D'HYGIENE

DEFINITION DE LA PROCEDURE H.A.C.C.P. :

SIGNIFICATION :

H.A.C.C.P. : Hazard Analysis Critical Control Point

Traduction : Analyse et Maîtrise des Risques Potentiels

Risque : Tout danger pouvant affecter la santé des consommateurs

- 1° **Danger micro biologique** (développement des microbes pathogènes dans les produits)
- 2° **Danger micro biologique** (développement des microbes pathogènes dans les produits)
- 3° **Danger physique** (présence de corps étrangers dans les produits)

I / La directive 93/43/EEC rend obligatoire la mise en conformité de toute industrie alimentaire à des normes garantissant aux consommateurs des aliments exempts de tout risque. Plusieurs paragraphes sont consacrés à la lutte des nuisibles.

II / L'arrêté du 29 Septembre 1997 fixe les conditions d'hygiène applicables Dans les établissements de restauration collective à caractère social.
De même, la directive 93/43EEC complète la directive 89/397/EEC qui concerne l'hygiène des produits alimentaires.
Elle reprend les principes HACCP en faisant de leur application une obligation légale pour la Restauration Collective.

La procédure H.A.C.C.P Consiste en la prévention et l'éradication des macros nuisibles dans un endroit donné.

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35
E-mail:direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

Pour ce faire, ACTION TRAITEMENT ENVIRONNEMENT met l'accent sur la détection des problèmes et des conditions qui leur sont favorables.

Nous respectons les bonnes pratiques d'hygiène, en respectant une utilisation minimale des produits antiparasitaires.

L'OBJECTIF COMMUN est de prévenir les situations à risque pouvant favoriser certaines infestations de nuisibles et ainsi de prévenir le risque de contamination des denrées, produits finis et l'image de l'entreprise vis à vis de sa clientèle.

Lors des traitements récurrents ou ponctuels portant sur la dératisation et/ ou la désinsectisation, ACTION TRAITEMENT ENVIRONNEMENT met l'accent sur la prévention, en identifiant les situations à risques pouvant mener à des problèmes parasitaires.

Nous adoptons des techniques non agressives afin d'agir à la source du problème. Nous offrons une gamme complète de services ciblée sur la gestion de lutte antiparasitaire adaptée à nos différents secteurs d'intervention.

Nous garantissons des résultats obtenus rapidement, efficacement et économiquement.

En fonction de vos besoins, de vos contraintes, du degré d'infestation et du nuisible à cibler, du cycle de production des nuisibles, nous vous conseillons sur la fréquence des passages recommandée.

Lors de nos visites, notre équipe technique remettra un classeur HACCP au responsable désigné par vos soins.

Ce classeur a pour objectif de recenser les traitements réalisés, le choix des produits, l'emplacement des postes d'appatages..., ce qui vous permet d'avoir une traçabilité de ce qui est mis en place dans votre établissement.

Cette traçabilité permet de retrouver l'historique, la mise en œuvre ou l'emplacement de ce qui est traité.

**LISTE DES PRODUITS POUVANT ETRE UTILISES
DESINSECTISATION**

MAXFORCE GEL
PRIME
Blattes
Tous milieux

2,15 % Imidaclopride
Une efficacité exceptionnelle sur les formes juvéniles
Ce gel contient des ingrédients nutritionnels (microbille) très appétent pour les blattes et notamment sur les formes juvéniles, habituellement plus difficiles à contrôler
FICHE DESCRIPTIVE DE SECURITE ANNEXE 2.4.7

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35

E-mail:direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
 Eloignement des pigeons –
 Entretien des gaines VMC
 Entretien des toits terrasses
 Traitement bois et charpentes
 Elimination des termites
 Prestation conforme aux normes Certibiocides

GOLIATH GEL Blattes Tous milieux	- 0,05 % fiponil Appât sous forme de gel alimentaire très attractif. Traitement fentes-crevasses discret sans évacuation des locaux. Rapide : les premiers insectes meurent après quelques heures. Micro-doses avec BAIT-GUN FICHE DESCRIPTIVE DE SECURITE ANNEXE 2.4.8
DETECTEURS DE BLATTES Blattes Tous milieux	- Plaque de glue avec phéromones.
AQUAPY PRODUIT ECO VERT Tous insectes* Spécifique lieu médical et cuisine	- 30 g/l pyréthrinés - 150 g/l pipéronyl botoxyde Une formulation particulière en phase aqueuse, associée à une technologie anti-évaporation unique (FFAST), c'est la garantie d'un maximum d'efficacité et de sécurité. Produit ECOCERT. Utilisable en Agriculture biologique pour les locaux de stockage et le matériel de récolte.
AQUA K OTHRINE Insectes volants Hors cuisine	2% deltaméthrine - Emulsion aqueuse (EW) - Produit en phase aqueuse contre les mouches et moustiques. technologie anti évaporation breveté : FFAST
PERMAX COMBI 250 EC Tous insectes Tous milieux	250 g/l Perméthrine 25/75 CisTrans / 20 g/l D Esbiothrine / 150 g/l Pipéponyl butoxide / 2 pyréthrinoïdes forment l'alliance parfaite du choc et de la rémanence pour la lutte insecticide. Très fort effet débusquant. Rampants en traitement fentes-crevasses. Volants en traitement de surface. Utilisable en industries Agro-alimentaires.

8. ASSURANCE

Attestation assurance responsabilité civile 2023 (joint en annexe)

9. FACTURATION

La facture sera envoyée par mail à l'adresse, après chaque intervention.

Agence d'Aix-en-Provence
 SAS au capital de 15 000 €
 Siret: 84196776300027
 1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
 Tel : 04.91.17.20.35
 E-mail:direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

A défaut de paiement de chaque facture à son échéance, elle sera majorée, d'une pénalité après mise en demeure préalable et dès le premier jour du mois suivant la date de la facture, d'un montant forfaitaire et irréductible de 20% avec un minimum de 80 euros, à titre d'indemnisation conventionnelle

10. CONDITIONS DE REGLEMENTS

La facture sera adressée au collège par voie dématérialisée sur la plateforme Chorus Pro.

Le paiement se fera, une fois le service fait, par mandat administratif dans un délai de 30 jours suivants la réception de la facture.

Le service fait est attesté par la remise au lycée d'un bon d'intervention signé par un personnel du service intendance.

Il est souhaitable que le prestataire adresse une facture au lycée après chaque intervention.

11. CONDITIONS GENERALES

Le présent contrat est établi pour une durée d'un an.

Il est renouvelable par reconduction tacite 2 fois maximum, sans que la durée totale n'excède 3 ans.

Le contrat prendra effet à compter du

Le Client peut, s'il le souhaite, résilier le contrat à la date d'anniversaire en le notifiant au Prestataire par lettre recommandée avec Accusé Réception trois mois, au moins, avant la date de reconduction.

Chacune des parties pourra résilier immédiatement le contrat en cas de cessation d'activité de l'une des parties, cessation de paiement, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou tout autre situation produisant les mêmes effets après l'envoi d'une mise en demeure adressée à l'administrateur judiciaire (ou liquidateur) restée plus d'un mois sans réponse, conformément aux dispositions légales en vigueur.

En cas d'arrivée du terme ou de résiliation du contrat :

- Le contrat de prestation de service cessera automatiquement à la date correspondante
- Le prestataire se trouve dégagé de ses obligations relatives à l'objet du présent contrat à la date de résiliation du contrat.

En cas de résiliation de l'accord par le client, seront dues par le client les sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées.

12. RESPONSABILITE

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation du prestataire est une obligation de résultats.

Le prestataire s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35
E-mail:direction@a-t-e-france.fr



ATE-FRANCE



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

Le client s'engage à mettre à disposition du prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être engagée pour :

- Une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le client
- Un retard occasionné par le client qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi.

13. CONFIDENTIALITE

Le prestataire s'engage à :

- Respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client, et désignées comme telles
- Ne divulguer aucune information sur les travaux et prestations de services réalisés pour le Client,

Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations

- qui sont à la disposition du public,

Les clauses du contrat signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés.

14. CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune partie ne pourra être considérée défailante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée, si et seulement si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement, par un événement ou une cause de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle tels que notamment, à titre indicatif et non limitatif : catastrophes naturelles, restrictions gouvernementales, troubles sociaux et émeutes, guerres, malveillance, sinistres dans les locaux du prestataire, les interruptions de service EDF supérieure à deux (2) Jours, défaillance du matériel informatique, absence longue durée (accident ou maladie).

Dans les cinq (5) jours ouvrés maximum de la survenance d'un tel événement, la partie défailante pour cause de force majeure s'engage à le notifier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et à en apporter la preuve.

La partie défailante fera tous ses efforts afin d'éliminer les causes du retard et reprendra l'exécution de ses obligations dès que le cas invoqué aura disparu. Toutefois si la cause de force majeure

Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35
E-mail:direction@a-t-e-france.fr



Dératisation – Désinfection – Désinsectisation
Eloignement des pigeons –
Entretien des gaines VMC
Entretien des toits terrasses
Traitement bois et charpentes
Elimination des termites
Prestation conforme aux normes Certibiocides

ATE-FRANCE

perdure au-delà d'un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque partie aura le droit de résilier l'accord, sans octroi de dommages et intérêts. Ladite résiliation prendra effet à la date de réception par l'autre partie de la lettre de résiliation adressée en recommandé avec Accusé Réception.

Dans le cas où l'accord est résilié par le client pour cause de force majeure, le client doit verser au prestataire tous montants dus jusqu'à la date de résiliation.

15. LITIGES

Les présentes conditions et le contrat signé entre les parties sont régis par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différent persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des conditions et du contrat sera de la compétence des tribunaux d'AIX en PROVENCE.

Ils auront compétence exclusive même en cas d'appel en garantie ou de pluralité du demandeur, et ce malgré toutes clauses contraires.

16. MONTANTS ANNUELS

Avec garanties d'intervention d'1 heure à 24 heures sur site

4 interventions

Dératisation Désinsectisation

MONTANT DES TRAVAUX 820.00

T V A 20.00 % 164.00

MONTANT TOTAL TTC 984.00

Fait à Châteauneuf,

Le Jeudi 9 Février 2023

Directeur Marc Alexandre Besnier

Le client (Nom et signature)

Date

Le Provisieux

L. Wcertini



Agence d'Aix-en-Provence
SAS au capital de 15 000 €
Siret: 84196776300027

1 Avenue de l'homme à la fenêtre - Zi la Valampe - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tel : 04.91.17.20.35
E-mail:direction@a-t-e-france.fr

